



François Jolivet

Candidat La République En Marche !

1<sup>ère</sup> circonscription de l'Indre

LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**

Thierry FRUCHET

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

31 rue Robert Mallet-Stevens

ZAC des Chevaliers

36000 Châteauroux

Châteauroux, le 29 mai 2017

Monsieur le président, cher ami,

Vous avez bien voulu m'adresser un questionnaire afin que je vous donne mon sentiment sur la place de l'apprentissage, l'évolution des charges fiscales et salariales ainsi que sur la place de l'innovation dans l'artisanat.

Même si vous n'avez pas posé cette question, j'aimerais vous donner mon opinion sur les évolutions de la régionalisation des trois chambres consulaires : agriculture, artisanat, commerce et industrie. Les orientations posées par Hervé Novelli à l'époque ministre du Commerce et de l'Artisanat ont eu pour conséquences de sanctuariser au niveau régional l'essentiel des pouvoirs des deux chambres consulaires. Le chemin pris concernant l'agriculture est identique. Cela signifie que les acteurs économiques de l'Indre se trouvent éloignés de ces nouveaux centres de pouvoir. Je regrette cette situation. Il me serait paru plus convenable pour la défense des territoires que les trois chambres consulaires fusionnent et qu'ainsi elles puissent porter les valeurs et l'ambition des acteurs économiques de l'Indre.

La loi NOTRe s'est inscrit dans ce même schéma puisqu'elle a déplacé le pouvoir économique au niveau régional. Je regrette que les départements ruraux comme le nôtre n'aient pas été défendus par les parlementaires de l'Indre sur ce sujet crucial.

Si je suis élu député, je n'entends pas exercer mon mandat de façon solitaire. Chaque fois que je serai saisi de sujets qui concerneront la gouvernance économique et la formation dans les territoires je me rapprocherai de vous afin de vous écouter et de prendre en compte votre point de vue.

En espérant apporter les éléments de réponse que vous souhaitiez, je vous prie de croire monsieur le président à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

François Jolivet

**Question 1 :**

Comme vous, je partage ce diagnostic concernant la nécessité de préserver les spécificités du contrat d'apprentissage. L'apprentissage permet d'augmenter massivement les chances pour les jeunes de trouver un emploi, il est un moyen de permettre la montée en gamme de notre économie et d'accroître ainsi la compétitivité des entreprises de notre pays. Son rôle social trouve sa traduction dans la capacité qu'il a à permettre à de jeunes d'entrer dans la vie active. Il doit donc prendre une place plus grande dans notre système de formation. Preuve en est, en France 15% d'une classe d'âge suit le cursus de l'apprentissage contre 30% en Allemagne, il nous appartient donc de combler ce retard. C'est à cette politique que je souscris.

Concernant la pédagogie, je suis un ardent défenseur des nouvelles techniques portées par la révolution numérique et suis favorable à l'enseignement à distance et au développement du e-learning. Pour cela, il faut que l'ensemble du département de l'Indre soit couvert par le très haut débit pour permettre à tous les apprentis d'accéder à ces dispositifs nouveaux et d'avenir. Ce sera un de mes combats pour le département.

**Question 2 :**

Le projet du Président de la République prévoit de simplifier la vie des entreprises en transformant le CICE en un allègement permanent des cotisations sociales de 6 points. Concernant les cotisations sociales qui pèsent sur les indépendants et notamment les artisans, la baisse de charge envisagée est de 500€ de moins par an pour un revenu de 3000€ net par mois. Le projet prévoit également la suppression du RSI pour l'adosser au régime général.

L'extension de baisse de charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés n'est aujourd'hui pas spécifiquement visé par le programme mais je ne manquerai pas de me rapprocher de vous dès que le Parlement sera saisi de cette question.

**Question 3 :**

Comme vous je pense que les conditions d'accès à la VAE ainsi que son obtention sont difficiles. C'est la raison pour laquelle je souscris à votre diagnostic et à votre demande. J'ajoute qu'il faudrait renvoyer vers les branches professionnelles cette faculté de valider les gestes techniques des salariés.

**Question 4 :**

Le projet du Président de la République prévoit de supprimer les charges des microentreprises la première année et de doubler les plafonds pour permettre à plus d'entreprises de bénéficier du régime fiscal de la microentreprise. Ce projet précise par ailleurs que tous les artisans pourront, chaque année, opter ou non pour le régime fiscal de la microentreprise. Mon sentiment est qu'il est nécessaire d'encadrer le statut des micro entrepreneurs en les faisant adhérer à des filières professionnelles pour valider leurs capacités à faire. Je sais que l'APCMA travaille sur ce sujet et ne manquerai pas de vous consulter dès que je serai saisi d'une loi sur ce sujet.

**Question 5 :**

Le statut des salariés détachés est aujourd'hui régi par le droit européen. Le Président de la République s'est engagé dans son programme à lutter contre le dumping social intracommunautaire et extracommunautaire (ex : importation de la Chine, Inde, Malaisie, Afrique...).

Il sera donc recherché une concurrence européenne et mondiale équitable pour protéger les entreprises de France. Afin de défendre et de permettre à nos entreprises d'être plus compétitives dans ce monde européen ouvert, le Président de la République s'est engagé à baisser le taux de l'Impôt sur les Sociétés à la moyenne européenne, soit 25%. Il a par ailleurs précisé que l'ensemble des salariés peu qualifiés qui seraient recrutés par les entreprises n'auraient pas de charges dès lors que le niveau de rémunération serait égal au SMIC. La suppression des cotisations chômage et maladie pour l'ensemble des salariés aura pour conséquences immédiates l'amélioration de leur niveau de vie. C'est un acte important puisque les entreprises, simplement par un déplacement de charges, auront des salariés avec un niveau de vie supérieur sans que celles-ci y aient contribué. Il faut donc apprécier le projet du Président de la République dans son ensemble. De tous les projets présentés aux électeurs pour les prochaines législatives, il est celui qui soutient le mieux les entreprises.

**Question 6 :**

A ma connaissance le programme du Président de la République ne comporte pas cette spécificité. Toutefois la baisse de l'Impôt sur les Sociétés de 8 points est un élément de réponse. Le Président de la République s'est engagé à stabiliser et à donner une visibilité fiscale aux acteurs économiques concernant les modèles économiques qui leurs sont applicables. Seront notamment sanctuarisés le crédit d'impôt recherche et le crédit impôt innovation. 10 milliards seront investis dans le domaine de l'innovation ce qui produira des effets de bords sur toutes les activités économiques.

**Question 7 :**

Le projet annoncé par le Président de la République n'y fait pas référence. Comme vous, je pense que le statut juridique unique de l'EIRL doit évoluer. Le principe de séparation des patrimoines professionnels et personnels de l'entrepreneur doit être pris en compte. Je ne manquerai pas de défendre cette position lorsque je serai saisi de cette question.

Le projet du Président de la République comporte toutefois une avancée importante qui est un début de réponse puisqu'il est prévu d'ouvrir l'allocation chômage à l'ensemble des entrepreneurs indépendants.

**Question 8 :**

Le projet du Président de la République prévoit de supprimer le RSI et de faire entrer l'ensemble des indépendants dans le champ du régime général.

**Question 9 :**

L'extension du régime général de protection sociale quelque que soit le statut (salarié, fonctionnaire ou indépendant) constitue une garantie pour le conjoint collaborateur. Je me rapprocherai de vous dès que je serai saisi du projet de loi.

**Question 10 :**

Comme vous, je pense que les dispositifs d'accompagnement de l'innovation sont aujourd'hui captés par les grandes entreprises. Leur lobbying important auprès des régions en fait les principales bénéficiaires. L'équité n'est donc pas respectée. Si le projet du Président de la République comporte un engagement d'investissement de 10 milliards dans ce domaine, je veillerai que les artisans et les PME puissent élargir à ce fonds. Je serai attentif aux procédures administratives qui souvent enlèvent « l'envie de » déposer un dossier.

**Question 11 :**

La révolution numérique est une donnée que doivent s'approprier les entreprises de France. Cette culture nouvelle doit être diffusée car elle permet de rapprocher tout ce qui est loin et donc de conquérir de nouveaux marchés. C'est la raison pour laquelle je me battrais pour un déploiement plus rapide dans l'Indre du très haut débit (plus de 50 mégaoctets) et que je serai avec vous pour porter cette culture nouvelle auprès des artisans. Cette transformation numérique est indispensable.

**Question 12 :**

L'utilité des Chambres de Métiers et d'Artisanat ne sauraient être remise en question. Je pense toutefois (voir supra) qu'il est regrettable que le législateur n'ait pas su créer une Chambre départementale des entreprises.